

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 1639

75 – PARIS

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Ventes et cessions

885 352 047 RCS Paris.

BIBOU.

Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).

Capital : 5000 EUR.

Adresse : 30, place Saint Georges, 75009 Paris.

Origine du fonds : Fonds acquis dans le cadre d'une procédure collective au prix stipulé de 60000,00 euros..

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : Société Exploitation d'un fonds de commerce de restauration ; Fourniture, vente et service d'aliments et de boissons alcoolisées et non alcoolisées sur place et à emporter ; Développement et exploitation, par quelque moyen que ce soit, d'activités dans le secteur de la restauration ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Adresse : 1, rue Pierre Semard, 75009 Paris.

Précédent propriétaire : 792 514 804 RCS Paris. **GELLY** (Nicolas).

A dater du : 21 juillet 2020.

Date d'effet : 2 mai 2024.

Date de commencement d'activité : 16 juillet 2020.

Publication légale : ouest-france.fr du 27 juin 2024.

Oppositions : - pour la validité..

Commentaires : Adresse de l'ancien propriétaire : 115 avenue Edouard Herriot 92350 Le Plessis-Robinson Date de l'acte : 24/06/2024 Enregistré le 25/06/2024 au service départemental de l'enregistrement Paris St-Hyacinthe Dossier 2024 00019214 référence 7544P61 2024 A 05821. Il ne sera pas fait élection de domicile pour la réception des oppositions, les créanciers ayant déjà été invités à déclarer leur créance auprès du liquidateur en vertu des dispositions de l'article L.622-24 du code de commerce.